



INSCRIPTION A LA GARDERIE

Classes maternelles

(A rapporter au secrétariat du 25 août au 5 septembre 2025)

- Seuls les enfants dont les deux parents travaillent seront admis -

LA GARDERIE DEBUTERA LE **MARDI 9 SEPTEMBRE 2025 A 16 H 30**

IMPORTANT

Fournir **obligatoirement** la photocopie des permis de travail ;

Pour les salariés : les attestations de travail **datées de 2025** avec les horaires ou les copies des plannings **précis** de travail pour les catégories socio-professionnelles y étant soumises.

Pour les commerçants, société ou professions libérales : L'inscription au Registre du Commerce (ou attestation NIS) et dernier bulletin trimestriel CAMTI-CARTI accompagnés d'un certificat d'horaires de travail.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Une tolérance de 30 minutes est accordée pour venir récupérer votre enfant après les horaires de travail.

L'enfant : Classe de

restera à la garderie les jours suivants :

- **MATIN** : *LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

et arrivera àH.....

- **SOIR** : *LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

et restera jusqu'à H..... **(en fonction des horaires de travail du certificat joint)**

- **MERCREDI de 11H15 à 12H30** :

et restera jusqu'à H **(en fonction des horaires de travail du certificat joint)**

L'enfant sera pris par :

- **ses parents** : N° tél. père : N° tél. mère :

ou

- Autre(s) personne(s) :

N° tél :

* **Cocher les cases correspondantes aux jours fréquentés**

